



Département de la Loire

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025
DELIBERATION N° 202502-10**

Nombre de Conseillers :

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre d'absent(s) : 5

Nombre de membres présent(s) : 10

Nombre de pouvoir(s) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre Février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Hôpital-Le-Grand dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe DESTRAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 FEVRIER 2025

Étaient présents : DESTRAS Christophe ; Michel RIBBA ; ROCHET Christine ; DECHAUMET Sébastien ; MBOCK Eléazar ; BOURGIN METTON Nadine ; DUMOULIN Denise ; DUPEYRON Serge ; VIRICELLE Françoise ; CROZIER Julien ;

Etaient absents excusés : GARNIER Léo ; CLUZEL Sylvain ; CRETON Cécile

Avaient donné procuration : CHEVROT Christine à RIBBA Michel ; LAGARDE Elisabeth à DESTRAS Christophe

Secrétaire de séance : BOURGIN METTON Nadine

Objet : INSTALLATION DE LUMINAIRES LED FAÇADE MAIRIE. CHOIX DE L'ENTREPRISE

Vu la délibération prise concernant la suppression de deux points lumineux reliés à l'éclairage public situé au niveau de la façade de la mairie, des devis ont été sollicités concernant la pose de nouveau luminaires LED moins énergivores et permettant un changement de couleur.

Ces derniers permettraient d'embellir et de mettre en valeur ce bâtiment public et de modifier les couleurs en trois points selon le calendrier et les manifestations prévues.

Un devis par l'intermédiaire du SIEL établissait la participation financière de la municipalité à 4736,00 euros HT après déduction de la subvention de cet organisme.

Un second devis de la société SASU JEROME MULTI-SERVICE concernant la fourniture et la pose de quatre projecteurs LED à changement de couleurs identiques à ceux déjà implantés sur la façade a été reçu en mairie pour un montant de 2510,00 euros HT (2761,00 euros TTC).

A noter que les deux devis ne concernent pas la même technologie et la fourniture du même matériel.

Vote : Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Après discussion, le conseil municipal décide de :

- Retenir le devis de l'entreprise SASU JEROME MULTI-SERVICE concernant la fourniture et la pose de quatre projecteurs LED à changement de couleur identiques à ceux déjà implantés sur la façade pour un montant de 2510,00 euros HT (2761,00 euros TTC).***
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.***
- Inscrire cette dépense au budget 2025.***

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A L'Hôpital-Le-Grand, le 25 février 2025

Le Maire,

Le secrétaire,

Christophe DESTRAS

BOURGIN METTON Nadine